

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	6 524 885	2,51		6 778 000	170 128	3,01	204 018
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 517 618	5,81		1 577 000	91 624	6,31	99 509
Taxe d'habitation additionnelle	1 291 308	3,81		1 291 000	49 187	4,42	57 062
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	435 260	27,56		414 100	114 126	27,56	114 126
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				310 939		174 715
Total des CFE unique, de zone et éolienne					114 126		
Total de la fiscalité additionnelle					310 939		174 715

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col.2 x col.9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	310 939		
CFE additionnelle			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Envoyé en préfecture le 15/05/2024
 Reçu en préfecture le 15/05/2024
 Publié le
 ID : 003-240300657-20240506-20240506_001-DE

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
380 469	85 475	7 953	13 999	32 182	0	-97 797	428 121

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col.7)	474 715	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	422 281	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	896 996
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A HURIEL
 Le 6 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 SYLVAIN EME



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	35 129
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	39 399	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	759	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	3 422
d. Exonérations de longue durée	16	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	385 042	f. Stations radioélectriques	31 361
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	15 563
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	322 490
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	133 311	b. TVA prév. (comp. CVAE)	57 979
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	70	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	21 883	a. Résidences secondaires et assimilées	1 291 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	9 448	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	3	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	48 237	b. Taux maximum	4,25
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national		26,75	
		b. Taux plafond de 2024		53,50	
		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taux maximum :		Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE éolienne	
a. De droit commun	>>>	a. au niveau national	>>>	CFE unique/de zone	
b. Dérogatoire	>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>		
c. Avec rattrapage	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	
d. Avec capitalisation	>>>				
e. Avec majoration spéciale	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN			
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>		
b. En cas de changement de périmètre	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie	1,005856	a. Taxe foncière bâtie	>>>		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,005654	b. Taxe foncière non bâtie	>>>		